

## LA DOUCHE FROIDE !!!

### Après le gel des salaires, gel de la promotion interne.

La DGFIP enfonce le clou, dès 2019 la possibilité d'évolution de carrière va se réduire comme une peau de chagrin :

- Organisation simultanée du concours interne et externe pour l'accès à une catégorie, réduisant ainsi les chances d'obtention pour les personnes remplissant les conditions d'accès aux deux concours.
- Limitation à 5 tentatives pour chaque concours.

#### **Mais la DGFIP a d'autres idées noires...**

Suite à l'obtention du concours, la scolarité débutera le 1<sup>er</sup> septembre pour tous : concours externe, interne, examen professionnel et liste d'aptitude. L'affectation se fera par un mouvement spécifique de 1<sup>ère</sup> affectation, avec une date de parution aux alentours du 15 décembre.

La Direction Générale listera les postes laissés vacants à la suite du mouvement général, et seuls ces derniers pourront être choisis pour vos vœux d'affectation !!! Mais ce n'est pas tout, le rang de classement au concours sera pris en compte avec interclassement des concours, c'est donc la fin de la règle de l'ancienneté pour les promus !!

Toutefois, dans sa grande bonté, la Direction Générale maintient les priorités existantes (rapprochement, handicap...), mais uniquement sur les postes qu'elle a listée.

**Il faudra donc vous contenter des miettes du mouvement général sans oublier que le délai de séjour à la résidence est de 3 ans !!**

Le dialogue social étant un frein pour notre Direction Générale, elle a unilatéralement décidé que la CAP nationale pour les mouvements de 1<sup>ère</sup> affectation ne serait pas nécessaire !!

A propos de la scolarité, celle-ci débiterait le 1<sup>er</sup> septembre pour une durée de 4 mois en école, suivie d'un stage pratique de 4 mois relatif au poste obtenu au mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation.

Mais après ce long parcours du combattant, ce stage pratique aurait pu paraître idyllique, la Direction Générale a donc inventé le STAGE PROBATOIRE. Ce sera le directeur local qui décidera, à l'issue du stage, si vous êtes ou non titularisable !!

La Direction Générale met à mal le dialogue social.

**FO DGFIP 73** dénonce vivement cette destruction des droits et garanties des agents !!